



A La Guerche de Bretagne
Le 8 Avril 2025

**Direction Régionale des Affaires
Culturelles de Bretagne
Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine d'Ille & Vilaine
Hôtel de Blossac
6, rue du chapitre / CS 24405
35 044 RENNES CEDEX**

**A l'attention de M. C. SOUCHE,
Architecte des Bâtiments de France**

Objet : Proposition d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)
Dossier suivi par Carole BÉASSE (carole.beasse@laguerchedebretagne.fr)
envoi en RAR

Monsieur Souche,

Dans votre courrier en date du 7 février dernier, vous nous avez fait part de votre proposition de création d'un périmètre délimité des abords en remplacement des actuelles servitudes d'utilité publique de 500 m conformément aux dispositions de l'article L621-31 du code du patrimoine.

Après avoir pris contentieusement connaissance de la proposition de périmètre délimité des abords ainsi que de l'étude du Site Patrimonial Remarquable, je vous rejoins sur le fait que cette proposition participe à améliorer la qualité de notre environnement et à préserver l'architecture de notre petite cité de caractère. Par conséquent, j'émet un avis favorable au remplacement des périmètres 500 m par la création d'un périmètre délimité des abords.

Je vous prie de croire, Monsieur Souche, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Élisabeth Guiheneux
Maire de La Guerche de Bretagne

© Copie : - DDTM 35 – M. F. TAHIER
- DRAC Bretagne – Service Architecture et Développement durable – M. C. GRANGE

2 rue du Cheval Blanc • B.P. 93408 • 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

02 99 96 21 09 • mairie@laguerchedebretagne.fr

www.laguerchedebretagne.fr

